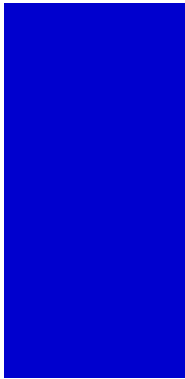


CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND

Université de la Sarre

Universität des Saarlandes



NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE AVENIR

LICENCE mention DROIT

Programmes avec les Universités

Paul Verlaine de Metz,

Panthéon-Assas, Paris II,

et Strasbourg



LE CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND de l'Université de la Sarre

s'adresse à des étudiants de toutes nationalités qui veulent suivre au sein d'une université allemande des études de droits français et allemand menant à l'obtention de la **LICENCE** mention droit.

Le Centre Juridique franco-allemand offre aux étudiants **une formation juridique complète** en droit français et en droit allemand, les deux premières années de licence se déroulant à Sarrebruck.

Le Centre Juridique franco-allemand propose aux étudiants **un accompagnement pédagogique complet** dans les matières françaises et allemandes. Ainsi, les matières fondamentales font toutes l'objet de travaux dirigés hebdomadaires. Les enseignements de droit français sont assurés par des enseignants issus d'universités françaises. Chaque système juridique est présenté dans sa langue d'origine.

Conscient de la volonté de mobilité des étudiants, le CJFA est aujourd'hui le seul Centre universitaire à proposer **trois programmes d'études intégrées franco-allemands** avec les Universités de Metz (programme commun de Licence), de Paris II et de Strasbourg (programmes d'échanges après au moins deux années à l'Université de la Sarre).

**Le CJFA, 50 ans d'enseignement et de recherche
en droit franco-allemand.**

Le directeur du CJFA,
Claude Witz



UN INSTITUT A DOMINANTE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

Le Centre juridique franco-allemand, intégré dans le département juridique de l'Université de la Sarre, constitue **une institution universitaire de coopération unique** en Europe. Son existence et sa mission sont le fruit d'un héritage de l'Histoire et reflètent l'évolution des relations franco-allemandes.

Grâce à sa situation géographique à **proximité des institutions européennes**, l'Université de la Sarre se trouve aujourd'hui à moins de 2 heures de Paris et de Francfort.

Fondé en 1955, le CJFA a délivré jusqu'en 2006 un diplôme de DEUG « Droit », homologué chaque année depuis 1981 par le ministère de l'Éducation nationale. Depuis la rentrée 2006, le CJFA propose un programme de Licence, habilitée par le Ministère français de l'enseignement supérieur

Au fil des années, le CJFA a développé **des partenariats avec de grandes universités françaises** afin de proposer aux étudiants un vaste choix de débouchés pour la poursuite de leurs études.

Les étudiants ayant suivi les enseignements au Centre juridique franco-allemand bénéficient **d'un accès privilégié** aux filières françaises juridiques spécialisées, et notamment :

- dans le parcours franco-allemand de l'Université de Metz, avec ses prolongements vers Trèves, Abertay Dundee ou Chicago,
- en droit franco-allemand, tels le Magistère de juristes d'affaires franco-allemands (Strasbourg III-Fribourg) et le Master de droit franco-allemand (Paris II-Berlin ou Munich)
- ou dans le cursus trilingue développé par l'Université de la Sarre avec les Universités de Lille et Warwick.

UNE LICENCE DE DROIT FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Depuis 2006, le Centre juridique franco-allemand est directement habilité par le ministère de l'enseignement supérieur à délivrer :

une double licence de droit franco-allemand, en partenariat avec l'Université de Metz

L'identité des diplômés, directement habilités par le ministère français, permet de réintégrer le système français à l'issue de la 2^{ème} année ou de la 3^{ème} année, mais aussi en fin de 1^{ère} année si un étudiant estime que ses aptitudes linguistiques sont insuffisantes pour suivre les enseignements de droit allemand.



Le Centre juridique franco-allemand propose les enseignements des **deux premières années de LICENCE** mention droit selon deux parcours d'études, Parcours A et Parcours B. La troisième année de Licence s'effectue, en fonction du parcours suivi, auprès d'une des universités françaises partenaires

Le Parcours A s'adresse ainsi aux étudiants poursuivant en priorité l'objectif d'acquisition d'une qualification professionnelle française.

Le Parcours B s'adresse pour sa part aux étudiants poursuivant en priorité l'objectif d'acquisition de la qualification professionnelle allemande (§ 5 DRiG) au cours des six premiers semestres de la filière « *Rechtswissenschaft* » à l'Université de la Sarre.



UN ENVIRONNEMENT BICULTUREL

Avec d'autres institutions de l'Université, le Frankreichzentrum, l'Europa Institut, les sections françaises au sein des départements d'allemand et de langues romanes, l'Institut d'Interprétariat, **le Centre atteste de l'esprit international de l'Université de la Sarre** et s'acquitte, dans le domaine du droit français, de la mission de coopération européenne et franco-allemande que le législateur sarrois a confiée à cette université (art. 1er, al. 4 de la loi universitaire de 1999).

Depuis 1990, les promotions du CJFA sont constituées à parité égale de 50 % d'étudiants de nationalité allemande et 50 % d'étudiants de nationalité française.

UN VERITABLE PÔLE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Centre juridique franco-allemand est une institution centrale de communication entre les cultures juridiques, française et allemande, grâce à une politique systématique de publications (articles et manuels) de droit allemand en langue française et de droit français en langue allemande et de colloques.



L'Université de la Sarre est la seule université allemande dotée de **deux chaires de droit français** : la chaire de droit public dirigée par le Prof. Ch. Autexier et la chaire de droit privé dirigée par le Prof. Cl. Witz. Les deux directeurs entendent contribuer au rayonnement du droit français en Allemagne et donner en France les clefs de compréhension du droit allemand afin de servir d'interface culturelle entre les deux systèmes juridiques. Collaborent au sein de ces chaires de nombreux étudiants issus du Centre, diplômés de l'un ou l'autre pays - ou des deux -, docteurs ou doctorants en droit comparé.

La chaire de droit privé est un pôle de recherches en droit privé franco-allemand des obligations, ainsi qu'un centre de recherches du droit de la vente internationale de marchandises (voir le site consacré à la Convention de Vienne : <http://www.cisg-france.org>). Elle participe aussi aux débats actuels dans le domaine de l'harmonisation européenne des contrats (voir les publications du Prof. Witz et de son équipe <http://witz.jura.uni-sb.de/Veroeff/Witz.htm>).

La chaire de droit public est à l'origine de deux manuels d'introduction au droit de l'autre pays : Introduction au droit public allemand en langue française et *Einführung in das französische Recht* (cf. <http://www.jura.uni-sb.de/FB/LS/Autexier/lipubli.htm>). Par ailleurs, M. Autexier a conçu et mis au point la banque de données bibliographiques franco-allemande BIJUS librement accessible sur internet (<http://www.bijus.org>), qui contient 7500 références d'ouvrages et d'articles, ainsi qu'environ 90 traductions synoptiques en ligne et plusieurs centaines de références de traductions de lois françaises ou allemandes.

Depuis 1998, les directeurs du Centre encadrent la rédaction de **thèses en cotutelle**. Ce travail scientifique, piloté par un directeur de travaux à Sarrebruck et un directeur de travaux dans une Faculté de droit en France, conduit, après une soutenance devant un jury composé paritairement de professeurs français et allemands, à la délivrance simultanée des deux grades de "docteur en droit" et de "*Doktor des Rechts/Dr. iuris*". La première thèse franco-allemande en cotutelle a été soutenue le 30 octobre 1998 ; dix autres ont suivi jusqu'en décembre 2006 et une dizaine sont en cours de préparation. Ce résultat place les juristes franco-allemands de Sarrebruck dans le peloton de tête des Facultés de droit tant françaises qu'allemandes.



UNE FILIERE D'EXCELLENCE

Le nombre des inscriptions en première année est limité depuis la rentrée d'octobre 1990 à 80 environ, soit 40 étudiants par groupe linguistique.

La procédure d'admission aux filières proposées en commun avec les Universités de Metz, Paris II et Strasbourg est comparable. Les étudiants souhaitant prendre part à l'un de ces programmes doivent se mettre en relation avec l'université responsable du parcours qu'ils souhaitent suivre.

La sélection des candidats au **Parcours A** s'effectue en deux temps :

- un premier classement est effectué d'après les dossiers de candidature (notes et moyenne générale de Première et Terminale)
- puis une commission pédagogique formée de manière paritaire de responsables de l'université française partenaire et du Centre juridique franco-allemand peut procéder si nécessaire à l'audition des candidats afin de vérifier les aptitudes linguistiques de ces derniers.

Dans le cadre de ses partenariats, le CJFA accueille pour le Parcours A 24 étudiants inscrits dans la filière commune avec l'Université de **Metz**, ainsi que 10 étudiants inscrits au parcours intégré de l'Université de **Paris II** et 6 étudiants inscrits au parcours intégré de l'Université de **Strasbourg**.

La sélection des candidats au **Parcours B** s'appuie sur les critères suivants :

- la moyenne générale au baccalauréat/*Abitur* et
- le niveau des connaissances de la langue du partenaire.

La série d'obtention du baccalauréat ne joue aucun rôle dans la procédure tant des candidats au Parcours A qu'à ceux du Parcours B.

Les candidat(es) titulaires d'un **baccalauréat franco-allemand**, d'un **baccalauréat/*Abitur* international** ou d'un **baccalauréat/*Abitur* d'une section européenne** dans la combinaison linguistique français/allemand bénéficient d'une **priorité d'admission au Centre**, notamment pour le Parcours B ou pour la sélection effectuée en commun avec l'Université de Metz.

Il résulte de ces procédures de sélection que la scolarité au Centre de Sarrebruck est accessible aussi bien à des lycéens ayant une bonne moyenne générale et de bonnes connaissances de la langue allemande, qu'à des lycéens ayant une moyenne générale satisfaisante combinée avec de bonnes ou très bonnes connaissances linguistiques. Il est en outre possible de participer avant la rentrée universitaire aux cours d'allemand organisés par l'*Akademische Auslandsamt der Universität des Saarlandes*, Tél. +49.681/302-2742.

UN PARCOURS ADAPTE A SES OBJECTIFS

La vocation particulière du CJFA est de former ensemble des étudiants français/francophones et des étudiants allemands/germanophones attirés par l'étude simultanée des droits français et allemand.

Le Centre juridique franco-allemand propose les enseignements des **deux premières années de LICENCE** en droit. **La troisième année s'effectue en France** selon des modalités distinctes :

- Les étudiants du Parcours A doivent en principe poursuivre en Licence auprès de l'université qui les a sélectionnés.

L'université de Metz et le CJFA ont aménagé la troisième année de Licence de telle sorte que les étudiants du Parcours B puissent poursuivre lors des 5^{ème} et 6^{ème} semestres de droit allemand les enseignements de droit français en parallèle à leurs études allemandes et sans perte de temps.

Les parcours franco-allemands proposés par le CJFA font usage du système européen de crédits (ECTS) ; chaque année d'étude correspond à 60 crédits.



Les deux parcours proposés par le CJFA contiennent, outre les enseignements fondamentaux du droit français, une série d'enseignements dispensés en langue allemande.

Le volume horaire est de 270 heures chaque semestre.

Le volume de la troisième année de Licence dépend de l'université partenaire où sera effectuée cette troisième année.

Le choix de l'université d'origine pour les étudiants de **Parcours A** détermine le lieu de poursuite de leur troisième année de Licence. En principe, un étudiant sélectionné par l'Université de Paris II effectuera ses deux premières années de Licence à Sarrebruck puis sa troisième année à Paris. Il en va de même pour les candidats sélectionnés au Parcours A par Metz ou Strasbourg. A titre exceptionnel et sur sélection, des passerelles existent en fin de deuxième année entre les différents programmes.

La troisième année pour les étudiants du **Parcours B** se déroule à l'antenne de l'Université de Metz qui se trouve à Sarreguemines. La possibilité de suivre des enseignements à Paris II ou à Strasbourg n'est envisageable qu'une fois tous les pré-requis en droit allemand acquis (poursuite d'un Master).

Le Parcours A

Le Parcours A est habituellement choisi par les étudiant(e)s titulaires d'un baccalauréat français ou désireux de poursuivre prioritairement une formation juridique française.

35 % du volume horaire de L1 et L2 sont obligatoirement consacrés à **l'apprentissage du droit allemand**. Les étudiants acquièrent ainsi **les connaissances de niveau L1 et L2 de droit français, ainsi que les connaissances fondamentales de droit allemand**.

Les étudiants inscrits au Parcours A commun avec l'Université de Metz se verront délivrer, à l'issue des trois années de Licence, deux diplômes :

- une Licence de droit franco-allemand délivrée par l'Université de Metz
- et une Licence délivrée par l'Université de la Sarre.

Matières de droit français		Matières de droit allemand	
L1	Introduction au droit privé Droit civil (Obligations I) Droit constitutionnel général Droit constitutionnel (La Vème République) Histoire du droit Relations internationales		Bürgerliches Vermögensrecht I Bürgerliches Vermögensrecht II Staatsrecht II (Grundrechte) Histoire contemporaine économique et sociale de l'Allemagne
L2	Droit civil (Obligations II) Droit civil (Droit des biens) Droit civil (Personnes, Famille) Droit administratif approfondi Finances publiques Droit pénal général Sciences politiques Histoire du droit et des institutions Introduction au droit des affaires		Sachenrecht und Bereicherungsrecht Staatsrecht III

Le Parcours B

Ce parcours est destiné aux étudiant(e)s préparant la LICENCE de droit français délivrée en partenariat avec l'Université de Metz parallèlement à des études de *Rechtswissenschaft* (Objectif : *Erste juristische Staatsprüfung*).

Matières de droit allemand		Matières de droit français	
L1	Bürgerliches Vermögensrecht I Bürgerliches Vermögensrecht II Staatsrecht I und II (Organisatorischer Teil und Grundrechte) Strafrecht I und II (Allgemeiner und Besonderer Teil) Rechtsdurchsetzung Gerichtsverfassungs- und Verfahrensrecht unter besonderer Berücksichtigung der Verfahrensmaximen Einführung in das Juristische Denken und Arbeiten		Introduction au droit privé Droit civil (Obligations I) Droit constitutionnel général Droit constitutionnel (La Vème République) Histoire du droit Relations internationales
L2	Schuldrecht Sachenrecht und Kreditsicherungsrecht Familien- und Erbrecht Allgemeines Verwaltungs- und Verfahrensrecht Strafrechtliches Sanktionensystem Staatsrecht III Teil 1 und 2 (Bezüge zum Europarecht und Bezüge zum Völkerrecht) Europarecht I Strafrecht III (Besonderer Teil) Verfassungsprozessrecht Rechts- und Verfassungsgechichte I und II Juristische Methodenlehre Allgemeine Staatslehre		Droit civil (Obligations II) Droit civil (Personnes, Famille) Droit administratif approfondi Droit pénal général ou Droit civil (droit des biens) Sciences politiques ou Introduction au droit des affaires

DES CONDITIONS PRIVILEGIEES D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

La qualité des enseignants intervenant au CJFA est de renommée internationale. Les intervenants extérieurs sont issus des universités partenaires, notamment celles de Metz et de Strasbourg.

L'effectif restreint permet un encadrement personnalisé et un contact direct entre le corps enseignant et les étudiants.

Le nombre total des étudiants inscrits au Centre ne dépasse pas 80, ce qui permet d'assurer un taux d'encadrement élevé et une excellente assistance pédagogique.



Les enseignements de droit allemand pour les étudiants inscrits au Parcours A sont accompagnés d'un tutorat assuré par des juristes allemands titulaires de diplômes allemands et français.

Le droit français fait l'objet d'enseignements hebdomadaires, tout au long des semestres. Les matières fondamentales de droit privé et de droit public (*introduction, droit des obligations, droit administratif, droit de la famille et des personnes*) font **toutes l'objet de travaux dirigés**. Ce système d'enseignement correspond aux **méthodes d'enseignement universitaire français**. Il permet ainsi d'étudier le droit français dans les mêmes conditions qu'au sein d'une université française. Un tel suivi permet en conséquence aux étudiants d'acquérir un **niveau équivalent, voire supérieur, à celui des étudiants des universités françaises**.

Le secrétariat général, ouvert tous les jours aux étudiants, est un point d'écoute et d'orientation essentiel pour de jeunes étudiants.

Les conditions de travail sont particulièrement favorables : la bibliothèque du département juridique comprend 14 000 ouvrages de droit français à la disposition des étudiants. Cette **bibliothèque offre un cadre de travail exceptionnel : elle est en effet ouverte 6 jours sur 7 de 8h à 23h**. La bibliothèque est abonnée à toutes les grandes revues juridiques françaises (soit une cinquantaine d'abonnements souscrits chaque année). La bibliothèque est aussi dotée de tous les outils nécessaires pour mener des recherches scientifiques (encyclopédies juridiques numériques et papier, mémentos pratiques, commentaires périodiques, etc.).

La Faculté de droit met en outre à la disposition des étudiants une salle informatique accessible aux mêmes horaires d'ouverture que ceux de la bibliothèque. Chaque étudiant se voit attribuer, lors de son inscription administrative, une adresse e-mail domiciliée à l'université, ainsi que des identifiants permettant de se connecter à tout le réseau universitaire. Le bâtiment de la Faculté de droit offre en outre aux étudiants un accès Wi-fi à internet.

UNE VILLE UNIVERSITAIRE A DIMENSION HUMAINE

Les conditions de vie à Sarrebruck sont identiques à celles qui existent en France dans une ville universitaire de province. **Pour le logement, la nourriture et le transport, un étudiant à Sarrebruck doit compter environ 550 Euros par mois.**

Les étudiants du Centre ont la possibilité d'obtenir une chambre en cité universitaire ; le nombre de celles-ci étant restreint, il leur est recommandé de faire leur demande d'admission le plus tôt possible, au plus tard avant le 1er juillet, à l'Office du logement de l'Université (voir adresses utiles). L'Office du logement de l'Université peut aussi fournir des adresses de chambres meublées dans le centre de Sarrebruck ou dans des quartiers proches de l'université (Dudweiler, Scheidt) au prix de 150 à 225 Euros par mois. Il est conseillé aux étudiants de rechercher de telles chambres dès les mois d'août et septembre. Les repas peuvent être pris au restaurant universitaire (prix de 1,80 à 3 Euros).



La Faculté de droit est une des Facultés de l'Université de la Sarre. L'Université de la Sarre regroupe au sein d'un véritable campus « à l'américaine » toutes les facultés, hormis la Faculté de médecine qui se situe à Homburg.



Le campus universitaire, avec son restaurant et plusieurs bâtiments de la cité universitaire, est situé au milieu de la forêt qui entoure Sarrebruck. Il offre aux étudiants un cadre de vie apaisant.

Le campus est doté de plusieurs commerces (supérette, librairie-papeterie, restaurants, cafés, disco), ainsi que de guichets automatiques (banque, poste).

La carte d'étudiant donne la possibilité de participer à de très nombreuses activités sportives.

Plusieurs lignes d'autobus (n^{os} 101, 102, 109, 111, 124, 136 et 138) desservent le campus universitaire.

MODALITES ADMINISTRATIVES

CANDIDATURE

Les modalités de candidature au CJFA dépendent du parcours d'études choisi.

Candidature au Parcours A :

Les lycéens souhaitant suivre le **Parcours A** doivent présenter leur candidature à l'Université de **Metz**, de **Paris II** ou de **Strasbourg** en fonction de leurs objectifs de Licence.

Les modalités et délais de candidature dépendent de chacune de ces universités françaises.

En outre, les candidats doivent s'inscrire de manière électronique sur le site du cjfa (**formulaire électronique de candidature disponible en ligne sur le site www.cjfa.de**)

Candidature au Parcours B :

Les lycéens souhaitant suivre le **Parcours B** doivent **s'adresser directement au CJFA**. Ils doivent dans un premier temps effectuer une pré-inscription **en ligne sur le site du CJFA (www.cjfa.de)**.

Les candidats devront ensuite faire parvenir un dossier papier de candidature **avant le 15 juillet** (date impérative d'arrivée de la demande au C.J.F.A). Ce dossier comprendra :

- **une copie conforme du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent**, cette copie devant faire apparaître clairement les notes obtenues notamment en langue allemande **ou**, pour les étudiants déjà inscrits à une faculté française, une attestation du transfert de dossier délivrée par la faculté.

- **un curriculum vitae** en langue allemande pour les Français ou en langue française pour les Allemands

- **et une photo d'identité récente.**

Les candidats ne doivent pas oublier de s'inscrire par ailleurs au *Studierendensekretariat* de l'Université de la Sarre pour leurs études allemandes.

Les étudiants autorisés à s'inscrire recevront un avis d'admission mentionnant les dates des délais de rigueur pour l'inscription définitive ("*Immatrikulation*") au *Studierendensekretariat* de l'Université de la Sarre. Cette inscription doit être effectuée personnellement et non par l'intermédiaire d'un mandataire (du lundi au jeudi de 13h30 à 15h30, le vendredi de 10h à 11h30).

FRAIS D'INSCRIPTION

Régime des frais d'inscription Parcours A:

Les différentes conventions conclues avec les universités partenaires prévoient un régime similaire quant aux frais d'inscription.

Les étudiants poursuivant le Parcours A sont tenus de **s'inscrire annuellement auprès de l'université française partenaire** durant leurs années d'études (L1, L2 et L3).

Les étudiants du Parcours A ne paient les frais d'inscription qu'auprès de l'université française partenaire. Ils sont en effet exonérés des frais semestriels d'inscription de l'Université de la Sarre.

Toutefois, ces étudiants devront acquitter, semestriellement, auprès de l'Université de la Sarre, les contributions au *Studentenwerk*, à la corporation des étudiants (dont le ticket semestriel de transports en commun) et à la carte à puce (soit pour l'année 2008 un coût de 79 euros tous les 6 mois).

Le paiement de ces contributions s'effectue par virement bancaire (*Bank 1 Saar, Kontonummer 330000, BLZ 591 900 00*). Lors de leur première inscription, les étudiants doivent apporter outre la **preuve du paiement de leurs contributions obligatoires, celle de leur couverture sociale**.

Régime des frais d'inscription Parcours B:

Les étudiants qui souhaitent poursuivre le **parcours B** proposé en commun avec l'Université de Metz ne doivent pas s'inscrire à l'Université de Metz en L1 et L2. Ils acquittent l'intégralité des frais d'inscription et de scolarité à l'Université de la Sarre, incluant les contributions au *Studentenwerk*, à la corporation des étudiants (dont le ticket semestriel de transports en commun) et à la carte à puce.

En troisième année de Licence (L3), ils s'inscriront à l'Université de Metz mais y seront exonérés du paiement des frais.

Modalités communes aux deux parcours :

Il est important de noter que, contrairement à la pratique des inscriptions annuelles dans les universités françaises, tout étudiant inscrit dans une université allemande doit procéder **chaque semestre à une nouvelle inscription** (même si les frais n'y sont pas acquittés).

La procédure de réinscription est très simple. L'étudiant doit effectuer le paiement des contributions obligatoires aux œuvres universitaires et aux transports en commun par **virement bancaire** auprès du compte de l'université (*Bank 1 Saar, Kontonummer 330000, BLZ 591 900 00*). Une semaine après ce paiement, l'étudiant devra valider sa carte d'étudiant auprès d'une borne automatique destinée à cet effet. Sa réinscription sera alors enregistrée automatiquement si le paiement a été validé. La

réinscription en dehors des délais prescrits (janvier/février pour le semestre d'été, juin/juillet pour le semestre d'hiver) entraîne des frais supplémentaires à la charge de l'étudiant.

Le ticket semestriel de transports en commun, dont le coût est actuellement de 82 Euros, permet aux étudiants de prendre TOUS les transports en commun sarrois sans avoir à acheter un quelconque titre de transport supplémentaire. Ce titre permet ainsi d'utiliser les trains, tramways et bus du réseau sarrois, dont notamment le tramway desservant Sarreguemines. **Le trajet de tramway jusqu'à Sarreguemines est donc gratuit jusqu'à Hanweiler** (dernière station en Sarre, et station la plus proche du Centre Universitaire de Sarreguemines).

ASSURANCE - MALADIE

L'assurance-maladie est obligatoire pour tous les étudiants. En vertu de dispositions communautaires, les citoyen(ne)s de l'Union européenne sont dispensés de l'obligation d'être assurés en Allemagne s'ils bénéficient, soit d'une couverture sociale personnelle dans leur pays d'origine (comme par exemple, pour les étudiants français, celle d'une mutuelle étudiante), soit de la couverture sociale de leurs parents. Cette justification peut être soit la carte européenne, soit une attestation délivrée notamment par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française. Les étudiants doivent la demander en temps utile et veiller à être couverts socialement pour un semestre au moins ou une année. Ce dernier point doit être clairement indiqué sur le formulaire par la Caisse compétente.

L'étudiant présentera le formulaire à l'AOK (*Allgemeine Ortskrankenkasse*, Halbergstr. 1, D - 66121 Saarbrücken) qui lui délivrera l'attestation nécessaire à l'inscription à l'Université de la Sarre (attestation pour l'inscription et la réinscription à l'université).

BOURSES

Les étudiants du Centre peuvent bénéficier de bourses françaises d'enseignement supérieur, sur critères sociaux, dans les mêmes conditions que s'ils étudiaient dans une Faculté de droit française. Ces bourses sont notamment attribuées en fonction des ressources et charges familiales, appréciées selon un barème national, mais aussi au regard des résultats universitaires des candidats qui doivent suivre une scolarité régulière et accéder chaque année à un niveau d'études supérieur à celui atteint précédemment (cf. circulaires 82-180 du 28 avril 1982 et 84-159 du 27 avril 1984). Les demandes doivent être adressées en temps utile auprès du rectorat de l'Académie d'origine du candidat.

UN PERSONNEL D'ENCADREMENT PERMANENT :

Codirecteurs : Prof. N.n
 Prof. Claude Witz
 Professeurs des universités françaises

Chargée de conférences: Dr. Florence N'Diaye,

Secrétaire générale : Béatrice Bylda

Assistants chargés de fonctions administratives : Erico d'Almeida
 Evariste Ohinché

Corps enseignant (année universitaire 2008/2009)	
Droit privé français :	
	CHATEAU Monique, Maître de conférences à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales Paul Verlaine de Metz
	GERARDIN Laurent, doctorant, chargé de travaux dirigés
	HUET André, Professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Strasbourg
	N'DIAYE Florence, Docteur en droit, Chargée de conférences au CJFA
	PAUTHIER Céline, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Strasbourg
	WENNER Eva, Docteur en droit, Avocate à Metz
	WITZ Claude, Professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de la Sarre, codirecteur du Centre juridique franco-allemand
Droit public français :	
	FERRETTI Raymond, Maître de conférences à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales Paul Verlaine de Metz
	GREFFET Fabienne, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences économiques de Nancy
	HUDEMANN-SIMON Calixte, Docteur es Lettres, HDR, Chargée d'enseignements au C.J.F.A
	KOVAR Jean-Philippe, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université Robert Schuman de Strasbourg III
	MAETZ Olivier, doctorant, chargé de travaux dirigés
	MOINE André, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences économiques de Nancy
	SANCHEZ José, docteur en droit, chargé de travaux dirigés

Corps enseignant (année universitaire 2008/2009)	
Droit privé allemand :	
	CHIUSI , Tiziana, J., Dr. Jur., Zivilrecht und römisches Recht
	GERGEN , Thomas, Dr. Jur., Dr. phil., Ass. Jur., Maître en droit, M.A., Privatdozent, Deutsche und Europäische Rechtsgeschichte, Bürgerliches Recht, Urheberrecht, Rechtsvergleichung und Kirchenrecht
	HERBERGER , Maximilian, Prof. Dr. Jur., Bürgerliches Recht, Rechtstheorie und Rechtsinformatik
	JUNG , Heike, Dr. Jur., Dr. h.c., Strafrecht, Strafprozessrecht, Kriminologie und Strafrechtsvergleichung
	MARTINEK , Michael, Dr. Jur., Dr. rer. publ., Dr. Jur. h.c., Master of Comp. Jurispr. (New York), Honorary Professor of Law (Johannesburg), Senior Visiting Fellow, Bürgerliches Recht, Handels- und Wirtschaftsrecht, Internationales Privatrecht und Rechtsvergleichung
	MATUSCHE-BECKMANN , Annemarie, Dr. Jur., Bürgerliches Recht, Handels- und Wirtschaftsrecht, sowie Arbeitsrecht
	MOMSEN , Carsten, Dr. Jur., Strafrecht, einschließlich Wirtschaftsstrafrecht und Strafprozessrecht
	RÜBMANN , Helmut, Prof. Dr. Jur., Dr. Jur h.c., Bürgerliches Recht, Zivilprozessrecht und Rechtsphilosophie
	WADLE , Elmar, Dr. Jur., Deutsche Rechtsgeschichte und Bürgerliches Recht
Droit public allemand :	
	GRÖPL , Christoph, Prof. Dr. Jur., Staats- und Verwaltungsrecht
	STEIN , Torsten, Prof. Dr. Jur., Europarecht, Europäisches Öffentliches Recht, Völkerrecht
	STELKENS , Ulrich, Dr. Jur., Privatdozent, Staats- und Verwaltungsrecht, einschließlich Europarecht, Sozialrecht und Rechtsinformatik
	WENDT , Rudolf, Dr. Jur., Staats- und Verwaltungsrecht, Wirtschafts-, Finanz- und Steuerrecht





Das CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND der Universität des Saarlandes (Studiengang: Droit)

Das **Centre Juridique Franco-Allemand (C.J.F.A.)** ist innerhalb der Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Universität des Saarlandes angesiedelt. Es verfolgt seit 1955 das Ziel, deutschen und französischen Studierenden der Rechtswissenschaft zusätzlich eine Grundausbildung im Recht des jeweiligen Partnerlandes zu ermöglichen. Inhalte des deutschen und des französischen Rechts werden parallel vermittelt. Der Unterricht findet für deutsch- und französischsprachige Studierende gemeinsam statt.

FRANZÖSISCHE JURISTENAUSBILDUNG IN SAARBRÜCKEN

Der vom Centre juridique franco-allemand angebotene, französischsprachige Studiengang "Droit" beinhaltet ein dreijähriges Studium des französischen Rechts. Er schließt nach drei Studienjahren mit der „Licence mention droit“, dem Bachelorabschluss der französischen Juristenausbildung, ab.

Im ersten und zweiten Studienjahr findet das Studium an der Universität des Saarlandes statt. Das dritte Studienjahr wird an einer französischen Partneruniversität angeboten, entweder als **gemeinsames Programm** mit der Universität Paul Verlaine, Metz, (ab der Licence) oder als **Austauschprogramm** mit den Universitäten Panthéon-Assas (Paris II) bzw. Strasbourg nach der 1. Staatsprüfung.

Die Lehrveranstaltungen des französischen Rechts sowie die entsprechenden Prüfungen werden von französischen Professoren und Lehrkräften in französischer Sprache durchgeführt.

Durch das gemeinsame Programm mit der Universität Paul Verlaine (Metz) wird es den Studenten ermöglicht, das deutsche Recht an einer deutschen Universität und zugleich das französische Recht wie an einer französischen Universität in Frankreich zu studieren. Dank des gemeinsamen Programms mit Metz haben die Studierenden des Variante B am C.J.F.A. den **deutschlandweit einzigartigen Vorteil**, ihr deutsches Rechtsstudium im besonders examensrelevanten 3. Studienjahr (5./6. Fachsemester) nicht unterbrechen zu müssen, um die „Licence mention droit“ während eines Auslandsaufenthaltes in Frankreich zu erwerben. Sie setzen ihr deutsches rechtswissenschaftliches Studium an der Universität des Saarlandes fort und nehmen daneben an den Veranstaltungen im Rahmen der „Licence mention droit“ im nahe gelegenen Metz und Saargemünd teil. Ihnen werden dabei 1 bzw. höchstens 2 Jahre eingeräumt, um das Programm des 3. Studienjahres zu absolvieren.

DAS STUDIENANGEBOT DES CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND

Die für den Studiengang „Droit“ geltende Studien- und Prüfungsordnung sieht zwei Varianten vor, in denen der der Studiengang absolviert werden kann:

Variante A:

Das Studium am C.J.F.A. steht Interessenten (in der Regel: französischen und französischsprachigen Interessenten) offen, die eine in Deutschland anerkannte Hochschulzugangsberechtigung besitzen und in erster Linie das **Studium des französischen Rechts** betreiben, dabei jedoch zugleich **Grundkenntnisse im deutschen Recht** erwerben wollen und hierüber den Zugang zur Rechtsvergleichung anstreben.



Variante B:

Das C.J.F.A. wendet sich außerdem an Interessenten, die eine deutsche Hochschulzugangsberechtigung besitzen, in der Regel deutsche Staatsangehörige sind und im Hinblick auf die fortschreitende Integration Europas über ihr **Studium des deutschen Rechts** hinaus, nicht nur fundierte Kenntnisse im französischen Recht erwerben wollen, sondern **das gesamte französische Studienprogramm** durchlaufen möchten. Diesen Interessenten eröffnet die Saarbrücker Fakultät den Weg eines **Doppelstudiums**:

1.) Studium der Rechtswissenschaft mit dem Ziel: Erste Juristische Staatsprüfung

- und parallel dazu -

2.) Studium des französischen Rechts mit dem Ziel: Licence mention droit

(nach drei- bzw. vierjährigem Studium des französischen Rechts)

Dieser Studiengang sollte gleich zu Beginn des Jurastudiums ab dem 1. Fachsemester begonnen werden. Die Studienpläne des Centre Juridique Franco-Allemand und der rechts- und wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät sind so aufeinander abgestimmt, dass bei gleichzeitigem Beginn des deutschen rechtswissenschaftlichen Studiums und des Studiengangs „Droit“ gewährleistet ist, dass beide Studiengänge ohne zeitliche Überschneidungen der Veranstaltungen besucht werden können. Dies ist nicht mehr gesichert, falls der Studiengang „Droit“ erst in einem höheren Fachsemester des deutschen rechtswissenschaftlichen Studiums begonnen wird.

So reizvoll dieser Studiengang ist, so darf dabei nicht übersehen werden, dass es von den Studierenden ein **hohes Maß an Flexibilität und persönlichem Fleiß** verlangt. Dennoch sollten sich motivierte und engagierte Interessenten hiervon nicht abschrecken lassen. Die **zweisprachige Ausbildung** im Recht zweier EU-Mitgliedstaaten kann durchaus den ersten Schritt hin zu einer internationalen Karriere bedeuten, sei es als Anwalt, als Unternehmensjurist oder als Jurist in der EU.



Oft runden Absolventen des C.J.F.A. ihre Kenntnisse des französischen Rechts vor oder nach der ersten juristischen Staatsprüfung durch ein weiteres Studienjahr in Frankreich in Form eines Masters ab. Auf diese Weise lässt sich mit einem geringen Zeitaufwand neben dem deutschen auch nahezu das gesamte französische Rechtsstudium absolvieren

VORTEILE IM STAATSEXAMEN

Die rechtswissenschaftliche Fakultät der Universität des Saarlandes ist die erste in Deutschland, an der das französische Recht als Schwerpunktbereich gemäß § 5a Abs. 2, S. 1 und 4 DRiG gewählt werden kann.

Dank des gemeinsamen Programms mit der Universität Paul Verlaine (Metz) haben die Studierenden der Variante B am C.J.F.A. die **deutschlandweit einzigartige Möglichkeit**, ihr deutsches Rechtsstudium im besonders examensrelevanten 3. Studienjahr (5./6. Fachsemester) nicht unterbrechen zu müssen. Unsere **langjährige Erfahrung** zeigt, dass die Studenten, die sich für diesen **Studiengang** entschieden haben, in der Regel **überdurchschnittliche Ergebnisse** sowohl in den LICENCE-Abschlüssen als auch in der Ersten Juristischen Staatsprüfung erzielen



Die Studierenden der Variante B können das deutsche rechtswissenschaftliche Studium in der Regelstudienzeit beenden und viele Studienleistungen in dem jeweils anderen Studiengang anrechnen lassen.

Für jedes Studienjahr erhalten die Studenten 60 ECTS-Leistungspunkte. Die im Rahmen des Parallelstudiums des deutschen Rechts erworbenen Punkte können zu einem großen Teil auf das Studium des französischen Rechts als ECTS-Leistungspunkte angerechnet werden.

Nach erfolgreich abgelegter „Licence mention droit“, also nach dreijährigem Studium des französischen Rechts, kann sogar die für das erste juristische Staatsexamen erforderliche **Prüfung im Schwerpunktbereich** dadurch **ersetzt** werden, dass sich die Studenten die Noten der „Licence mention droit“ in Verbindung mit der Teilnahme an einem Seminar anerkennen lassen.

Bei der Berechnung der Studienzeiten bis zum sog. **"Freischuss"** (ein Freiversuch, der im Falle des Scheiterns als nicht unternommen gilt, sofern die Anmeldung zum ersten juristischen Staatsexamen nach längstens acht Semestern erfolgt) bleiben zwei Semester unberücksichtigt, wenn die Jahresabschlussprüfung am C.J.F.A. mit Erfolg absolviert wurde. Der „**Freischuss**“ ist also auch **nach zehn Semestern** noch möglich.

IMMATRIKULATION AM CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND

Ab dem Studienjahr 1990/91 musste die Zulassung zum Studiengang "Droit" beschränkt werden, da die Lehrkapazität der ständig steigenden Nachfrage nicht mehr gewachsen war. Derzeit erfolgt für das erste Studienjahr gemäß der "Vergabeverordnung Saarland" ein Auswahlverfahren für **80 Studienplätze**, die etwa **zur Hälfte an deutschsprachige, zur Hälfte an französischsprachige Interessenten vergeben** werden.

Die Rangfolge der BewerberInnen bestimmt sich nach dem Grad der allgemeinen Qualifikation (Durchschnittsnote der Hochschulzugangsberechtigung, in der Regel Abitur bzw. Baccalauréat) in Verbindung mit dem Grad der Sprachkenntnisse. Beide werden gleich gewichtet. Für den Grad der Sprachkenntnisse sind für die nicht-französischen BewerberInnen die im Abiturzeugnis (insbesondere im Leistungsfach Französisch) und/oder anderweitig nachgewiesenen Leistungen (Sprachprüfungen, Zertifikate u. ä.) maßgebend. Diese Nachweise sollten also so exakt wie möglich geführt werden.

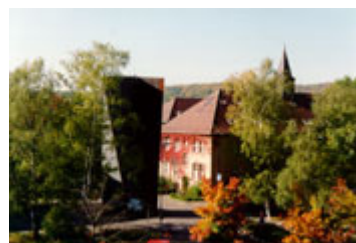
Absolventen eines internationalen Gymnasiums mit Schwerpunkt Deutsch-Französisch, eines deutsch-französischen Gymnasiums oder eines Gymnasiums mit bilingualem deutsch-französischen Zug erhalten vorab einen Studienplatz.



Der **Antrag auf Zulassung (Formulaire électronique de candidature)** zum Studiengang "Droit" Variante B (*online* verfügbar auf www.cjfa.de) ist bis zum **15. Juli** (Ausschlussfrist) an das Centre juridique franco-allemand zu richten.

Die Entscheidung über die Zulassung ergeht Ende Juli, die Termine für die Immatrikulation (in der Regel Anfang September) werden im Zulassungsbescheid genannt. Antragsformulare mit weiteren Hinweisen sind bei der Abteilung für studentische Angelegenheiten erhältlich.

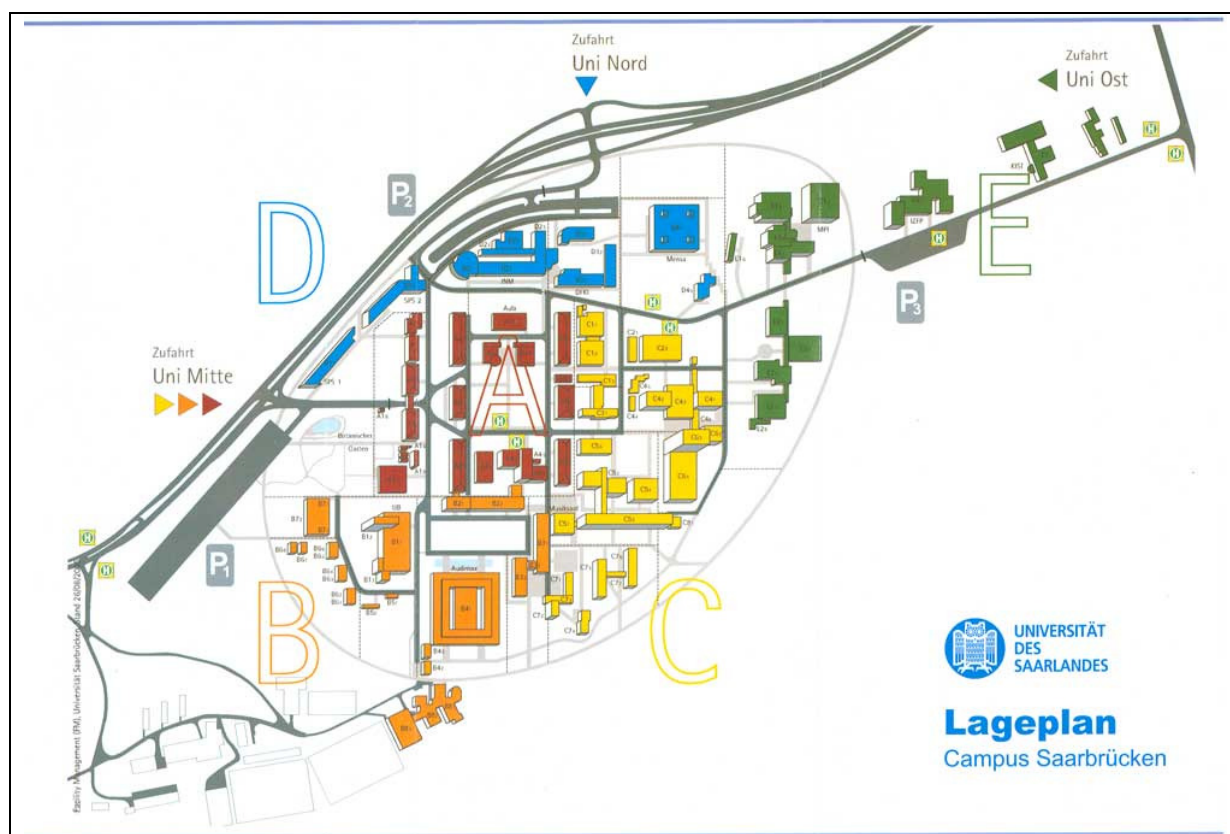
Interessenten für die Variante B sollten sich rechtzeitig erkundigen, ob **eine zusätzliche Bewerbung bei der Universität des Saarlandes** für den deutschen Studiengang Rechtswissenschaft (gegebenenfalls bis zum **15. Juli**) erforderlich ist.



Die Studenten, die sich für die Variante B entscheiden, müssen sich nicht zusätzlich an der Universität Paul Verlaine (Metz) einschreiben, auch wenn sie dort ihre „Licence“ erwerben.

Wichtig: Deutsche Staatsangehörige mit einer ausländischen Hochschulzugangsberechtigung (z. B. einem französischen Baccalauréat) müssen ihrem Zulassungsantrag neben einer beglaubigten Kopie der Zugangsberechtigung zusätzlich eine ebenfalls beglaubigte Kopie der Bescheinigung über die Anerkennung der Gleichwertigkeit ihres Zeugnisses mit einer deutschen Hochschulzugangsberechtigung beifügen. Für die Anerkennung ist das Kultusministerium des Bundeslandes zuständig, in dem der/die Antragssteller/in den Wohnsitz hat. Studienbewerberinnen und Studienbewerber ohne Wohnsitz in der Bundesrepublik richten den Antrag an die Bezirksregierung Düsseldorf - Zentrale Zeugnisanerkennungsstelle - Postfach 30 08 65, D - 40408 Düsseldorf (☎ 0211/47 50). Beizufügen sind eine amtlich beglaubigte Kopie des Zeugnisses, sowie eine beglaubigte deutsche Übersetzung.

Das Studium kann jeweils nur zum Wintersemester (etwa Mitte Oktober) begonnen werden.



ANCIENS DIRECTEURS

Léontin-Jean **CONSTANTINESCO** (†)

Michel **FROMONT**, Professeur émérite de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, ancien responsable de la maîtrise en droits français et allemand de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Gérard **TIMSIT**, Professeur émérite de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, ancien directeur du Centre d'études et de recherche sur l'administration publique, Univ. Paris I

Pierre-André **SIGALAS** (†)

Charles **ZORGBIBE**, Professeur émérite de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, ancien doyen de la faculté de droit de Paris-Sud, ancien recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, ancien directeur de la Fondation pour les études de défense.

André **LEGRAND**, Professeur émérite de l'Université Paris X-Nanterre, ancien président de l'Université Paris X-Nanterre, ancien doyen de la faculté de sciences juridiques Univ. Paris X-Nanterre et Univ. Lille, ancien recteur de l'Académie de Limoges et Rennes

Christian **AUTEXIER**, Professeurs des Universités

Exemples de carrières effectuées par des ANCIENS ÉTUDIANTS DU CJFA

Dominique **AVOT**, Promotion 1970, Conseiller auditeur, Direction générale Commerce, Commission européenne, Bruxelles

Dany **KRETZ**, Promotion 1970, Avocat HSKA Strasbourg

Edmond **GRESSER**, Promotion 1975, Notaire, La Wantzenau

Nadia **PIETERS-FIMBEL**, Promotion 1983, Avocate, Sarreguemines

Alexandra **ROHMERT**, Promotion 1984, Avocate, CMS Bureaux Francis Lefebvre, Neuilly sur Seine

François **JACOB**, Promotion 1985, Professeur agrégé, Université Robert Schuman, Strasbourg III

Nico **SPIEGEL**, Promotion 1987, Legal Officer, Conception et mise en œuvre de la législation des marchés publics II, Commission européenne, Bruxelles

Bertrand **FAGES**, Promotion 1988, Professeur agrégé, Université Paris XII-Val de Marne

Karl **HEPP DE SEVELINGES**, Promotion 1991, Avocat, Gide Loyrette Nouel, Responsable du Bureau de Kiev

Wolfgang **ROSCH**, Promotion 1992, Cour de justice des Communautés européennes, Juriste Linguiste, Luxembourg

Isabelle **DESPRES**, Promotion 1992, Professeur agrégé, Université Robert Schuman, Strasbourg III

Christophe **GEIGER**, Promotion 1992, Direction du département France et Pays d'Afrique francophones de l'Institut Max Planck pour le droit de la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et le droit fiscal de Munich

Jeannot **LETAMBA**, Promotion 1993, Ambassadeur de la République démocratique du Congo au Gabon

Klaus **DECKER**, Promotion 1994, Conseiller juridique, Justice Reform Practice Group, Banque mondiale, Washington

Kathi **FELBAUSCH-HOHAUS**, Promotion 1994, Avocate Cabinet Kropp-Haag-Hübinger, Sarrebruck

ADRESSES UTILES

ADRESSE DE L'INSTITUT : CENTRE JURIDIQUE FRANCO-ALLEMAND
Université de la Sare,
Campus Geb. B 4.1, (esc. D, 2^o étage)
Bureau 3.61
D-66123 Sarrebruck
Allemagne

☎ (00 49) 681 // 302 2121

Télécopie : 00 49 681 / 3022155

E-mail : cjfa@mx.uni-saarland.de

SERVICE DES IMMATRICULATIONS : STUDIARENSENSEKRETARIAT
(après réception de
l'autorisation d'inscription) Campus Geb. A 4.2

Heures d'ouverture :

☎ 681 / 302 4480
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
jeudi de 13h30 à 15h

SERVICE D'ORIENTATION / :
STUDIENBERATUNG

Frau Cwickla
Campus C 5.5

☎ 681 / 302 3673

LOGEMENT :

WOHNRAUMVERMITTLUNG
Geb. D 4.1, Zi. 001 (1^{er} sous-sol)

☎ 681 / 302 2809
du lundi au vendredi
de 10h à 12h

WOHNHEIMABTEILUNG
Geb. D 4.1, Zi. 003 (1^{er} sous-sol)
☎ 681 / 302 2803

Site internet :

<http://www.cjfa.de>